

# AGIR ENSEMBLE

Journal d'information édité par  
l'Union Départementale des syndicats CGT de Loir & Cher

Pour gagner, renforcer la CGT !

## EDITO

Denis Kessler, MEDEF, déclarait en 2007 qu'il fallait détricoter méthodiquement tous les acquis du Conseil National de la Résistance. Depuis leur arrivée au pouvoir, Macron et son gouvernement obtempèrent avec zèle, multipliant les mesures en réponse exclusive aux exigences du patronat, des grands groupes et du monde de la finance : malgré attermolements, chute de popularité et propension à divulguer les projets de contre-réformes via la presse en ignorant les organisations syndicales représentatives des salarié·es et des retraité·es, c'est une réelle volonté de changer la société qui anime Macron. Pas dans l'optique d'améliorer le quotidien de toutes et tous, de conquérir de nouveaux droits, de renforcer la protection sociale, de reverser les richesses créées par le travail aux salarié·es par l'augmentation des salaires et des retraites... **NON, ça c'est le projet de la CGT !**

Celui de Macron, basé sur de véritables contre-réformes systémiques, ne vise qu'à rendre tout rentable et concurrentiel en individualisant l'ensemble des droits de chacun·e. Finie la solidarité inter et intragénérationnelle : le but est que chacun·e construise ses propres droits sans tenir compte des autres. Rien ne doit plus échapper aux secteurs lucratifs y compris les services publics et la sécurité sociale !

Les attaques à venir sont nombreuses : suppressions de postes de fonctionnaires au nom de la très fameuse « dette publique » ; remise en cause du statut de la Fonction Publique avec la mise en œuvre de CAP 2022, la fusion des Comités Techniques et des CHSCT et l'amoindrissement du rôle des Commissions Administratives Paritaires ; réforme systémique des retraites au nom de l'universalité et d'une « harmonisation » qui n'aura pour seul but que de baisser les pensions et les retraites livrées aux appétits des fonds de pensions ; désindexation des retraites de l'inflation et augmentation limitée à 0,3 % avec la hausse de la CSG de 1,7 point.

Face à cette situation, à l'offensive globale de Macron et du patronat, contre tout ce qui est social, tout ce qui entrave leur soif de pouvoir et de profits, la question de la construction de la riposte massive, unie, solidaire et déterminée de l'ensemble du monde du travail est plus que jamais posée. Si nous devons, syndiqué·es et salarié·es, travailler au développement des luttes pour gagner la satisfaction de nos revendications (comme dans la santé dernièrement), nous devons aussi lutter contre la recrudescence de la répression et de la discrimination syndicale pour le respect et le renforcement des droits syndicaux (comme chez Alliance Automotive Group à la Chaussée Saint Victor, chez ATCS, à Selles sur Cher, ou dans l'Éducation Nationale à Romorantin). Cela passe par le renforcement d'un syndicat qui défende vraiment les salarié·es et par un vote CGT massif aux prochaines élections professionnelles.

*Christine Bariaud*

**BLOIS PPDC**

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



### SOMMAIRE :

- P.2** - La retraite par points, c'est non
- P.3** - Dialogue social : un leurre contre les intérêts des salarié·es
- P.4** - Elections professionnelles Fonction Publique : une importance pour toutes et tous
- P.5** - Elections professionnelles Fonction Publique : le rôle des élu·es CGT
- P.5** - Macron, une ambition : saigner la fonction publique
- P.6** - Assemblée de rentrée, « Y'a plus qu'à » !
- P.7** - Action dans les EHPAD
- P.7** - Une Ministre sous tension à l'Hôpital de Blois
- P.8** - Echo de la presse

## LA RETRAITE PAR POINTS, C'EST NON !

**F**in 2017, le Président Macron a nommé un haut commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye. Celui-ci travaille sur un projet de loi pour 2019 qui supprimerait les 42 régimes de retraite actuels pour les remplacer par un système unique de « *retraite par points* ». **Ça va aller vite ! Calendrier prévu par le gouvernement :**

- Avril 2018 – Décembre 2018 : discussions avec les organisations syndicales à partir du document intitulé « *Vers un système universel de retraites* ».

- Décembre 2018 – Juin 2019 : processus législatif.

- Juillet-août 2019 : adoption de la « réforme »

**Aujourd'hui, 95 % de notre système de retraite fonctionne par répartition, cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment, et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à la retraite. Ce système collectif a pour principe la solidarité entre les générations, sa qualité principale étant sa sécurité, le financement reposant sur la masse salariale globale.**

**Avec notre système de retraites à prestations définies, leur montant est calculé, selon la durée validée, en partant du salaire perçu (la moyenne des 25 meilleures années pour le régime général, l'indice des 6 derniers mois pour la fonction publique).**

### UN SYSTEME UNIVERSEL DE « RETRAITE PAR POINTS » : C'EST QUOI ?

Dans un système universel de « *retraite par points* », le salarié cumule tout au long de sa carrière professionnelle des points acquis en fonction de la valeur

d'achat du point : le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant l'ensemble des points accumulés par la valeur du point à la liquidation des droits.

Qui décidera de la valeur d'achat et de liquidation du point ? Le gouvernement, en fonction des « aléas » du contexte économique !

Ce qui signifie en clair que la valeur du point au moment de la liquidation pourrait varier, d'année en année, en fonction des conditions économiques. Il n'y a plus dans ce système de montant garanti des retraites, le gouvernement fixant à intervalle régulier la valeur du point. Le-la salarié-e pourra partir en retraite avec une pension amputée ou être contraint de partir plus tard.

**Cela est contradictoire aux attentes des salarié-es, qui portent sur l'exigence d'un maintien de niveau de vie, donc de leurs pensions, proche du salaire d'activité, d'un départ à la retraite à l'âge de 60 ans et de la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé.**

La retraite par points sera l'occasion d'amputer les retraites de 60 milliards d'euros, correspondant à ces droits. Les patron-nes se frottent déjà les mains : ils pourraient garder dans leurs poches une partie de notre salaire versée en cotisation retraite.

### VERS UN SYSTEME DE RETRAITE PAR CAPITALISATION

La mise en place d'un système universel de « *retraite par points* » impliquerait inévitablement la mise en place de retraites « supplémentaires » fonctionnant par capitalisation,

le-la salarié-e mettant de côté de l'argent en vue de sa propre retraite.

On passerait d'un système de solidarité intergénérationnelle à un système individuel. C'est bien la volonté de changement de société voulu par le gouvernement, pour tourner toute l'économie nationale vers les actionnaires et les entreprises, au détriment des droits de la population, de toute solidarité. C'est bien notre travail qui crée les richesses et elles ont été multipliées par 4 en 30 ans !

Les financements existent pourtant pour faire vivre durablement les régimes existants :

- la suppression du CICE et du pacte de responsabilité, c'est 40 milliards d'euros,
- la suppression des exonérations de cotisations patronales, ce sont plus de 25 milliards d'euros,
- un million d'emplois créé, ce sont 13 milliards d'euros,
- l'égalité femmes/hommes ce sont plus de 10 milliards d'euros pour la sécurité sociale en 2020,
- la lutte contre le travail dissimulé, ce sont 6 milliards d'euros.

Pour toutes ces raisons la CGT refuse le système de retraite par points et par capitalisation et revendique :

⇒ le maintien des régimes de retraites : régime général, régimes spéciaux, régimes complémentaires, du code des pensions civiles et militaires,

⇒ le maintien du système de retraite par répartition à prestations définies,

⇒ le droit à vivre sa retraite dignement, donc l'augmentation immédiate des pensions de 400 €.



### Le salaire à vie, un projet porté par la CGT 41 :

Un salaire à vie de 18 ans à 55 ans, âge où le-la salarié-e est libéré de la relation de subordination à l'employeur-e. Un salaire qui évolue en fonction de sa qualification et de son ancienneté, au regard des garanties collectives nationales et des statuts. Un salaire continué au moment du départ à la retraite et réévalué en fonction de l'inflation.

Pour les métiers pénibles, un départ à la retraite à 50 ans, Le salaire à vie se baserait sur une caisse unique des salaires, intégrée à la Sécurité sociale, financée par les cotisations sociales patronales et salariales.

L'histoire nous a montré que les conquêtes sociales ont été gagnées dans des contextes de luttes revendicatives de masse.

**Si l'on veut imposer d'autres choix, il est indispensable de mettre en débat et diffuser ces propositions de transformation de la société.**

**DIALOGUE SOCIAL : UN LEURRE CONTRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉ·ES**

Pour mettre en cohérence leurs intentions et leurs actes, le gouvernement d'Edouard Philippe et le locataire de l'Élysée ont décidé de frapper très fort le syndicalisme et toutes celles et ceux qui s'opposent à la tyrannie de la finance.

Cette stratégie définie dans les hautes sphères du capital bien avant l'élection par défaut d'Emmanuel Macron avait conduit le gouvernement Valls à des attaques d'une extrême gravité pour la démocratie au moment des mobilisations contre la loi travail.

Après avoir instrumentalisé des groupuscules de casseurs pour accuser ensuite les manifestant·es et la CGT d'être responsables du désordre public et du vandalisme opéré, Valls s'était véritablement lâché contre la CGT dans les médias en promotionnant au passage le syndicalisme qui accompagnait le saccage de la réglementation du travail, CFDT en tête.

Après les lois Macron, Rebsamen et El Khomri qui ont profondément réduit les droits des salarié·es, Macron et son gouvernement, pour parfaire le travail réclamé par le patronat, ont à coup d'ordonnances répondu à des décennies de combat du MEDEF pour en finir avec le syndicalisme dans les entreprises.

Les mêmes de cette gauche et de cette droite, rompus au libéralisme et acquis aux thèses de l'Église et de sa doctrine sociale, se sont évertués depuis des années à prêcher pour la fin de la lutte des classes, pour l'alliance entre le capital et le travail en cultivant au passage la résignation dans le salariat et le renoncement à lutter.

**Mais comme il n'est pas si facile de domestiquer le peuple de France et ses salarié·es comme c'est fait dans d'autres pays, ils se sont appliqués à nous vendre du vent, non sans un certain succès chez quelques-un·es depuis plusieurs décennies.**

**C'est ainsi que la tarte à la crème du dialogue social est née et nous a été servie à toutes les sauces par la puissance publique, le patronat et les médias.**

Après avoir mis en cause les institutions représentatives des salarié·es, remis en cause de plus de moitié le nombre d'élus·es et mandaté·es dans les entreprises, modifié les règles pour les élections professionnelles en supprimant les élections pour les administrateur·trices de la Sécurité Sociale et maintenant des conseiller·es prud'homme, ils veulent à présent parfaire leur dispositif en mettant en place des observatoires départementaux du dialogue social, issus des ordonnances Macron.

Ces observatoires n'ont pas pour objectif de favoriser la négociation collective, l'application des droits des salarié·es mais bien de réunir les acteurs sociaux pour les gagner à devenir des partenaires privilégiés au service de la cause capitaliste.

Le dialogue social n'est en fait qu'un prétexte de plus pour essayer d'entretenir des illusions sur les bonnes intentions de ceux qui ont substitué aux négociations collectives cette formule concoctée dans les officines patronales et relayée par l'Union Européenne.

**Où en sont les relations sociales dans le Loir et Cher quand les attaques se multiplient contre le syndicalisme au niveau de sa présence dans les entreprises, de l'exercice du droit syndical, objet de remises en cause constantes de la part du patronat, comme chez Alliance Automotive Group à la Chaussée St Victor, à l'ACESM à Blois, chez AZALYS à Blois, ou CDM à Montrichard pour ne citer que les tous derniers exemples.**

**Dans l'Éducation Nationale, la procédure scandaleuse, engagée par le rectorat, pour exclure de leur travail les représentant·es académiques de la CGT et de FO à**

**Romorantin illustre bien ce que sont les intentions réelles de la puissance publique aujourd'hui vis-à-vis du syndicalisme salarié.**

Et dans le même temps, jamais les groupes, leurs dirigeant·es et actionnaires n'ont réalisé autant de profits et plus ils augmentent leurs dividendes et rémunérations plus ils cassent, délocalisent, plus ils étranglent les sous-traitants, plus ils pillent les fonds publics et mettent à sac les collectivités territoriales.

C'est donc dans ce contexte que les organisations syndicales de salarié·es et d'employeur·es ont été conviées le 2 juillet dernier pour mettre en place en Loir et Cher cet observatoire du dialogue social, dont l'objectif est de véhiculer dans l'opinion publique que l'ensemble des acteurs sociaux s'inscrit dans une logique de partenariat avec ce que font le gouvernement et les services de l'État.

La CGT, qui a pour habitude d'exprimer librement et publiquement ce qu'elle revendique et propose, a exprimé son opposition à cette offensive des forces réactionnaires contre le social qui a garanti la cohésion sociale dans notre pays depuis plusieurs décennies. Après la lecture d'une déclaration (*voir site internet de l'UD*), la CGT a quitté la séance, refusant de cautionner cette mascarade.

Modifier les rapports sociaux dans les entreprises, gagner de nouveaux droits et garanties collectives, passera, comme le démontre notre histoire, par le rassemblement et la mobilisation des salarié·es.

**La CGT appelle tous les salarié·es à s'organiser, à adhérer ou créer leur syndicat CGT dans leur entreprise et à agir ensemble pour défendre efficacement leurs intérêts.**



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : UNE IMPORTANCE POUR TOUTES ET TOUS

Elles auront lieu dans la Fonction Publique le 6 décembre 2018 pour le vote à l'urne, à partir du 29 novembre pour les moins chanceux·ses qui seront obligés de voter de manière électronique comme dans l'Éducation Nationale. Si elles sont un enjeu crucial pour l'ensemble de la CGT en terme de représentativité et de droits syndicaux, elles le sont tout autant pour les personnels et pour les usager·es, quoiqu'en pense le gouvernement qui vise à en réduire l'impact en envisageant la fin des CHSCT, des Commissions Administratives Paritaires et surtout la fin du statut de la Fonction publique, garant de l'égalité de traitement sur tout le territoire.

Dans un contexte d'attaque généralisée contre le monde du travail, de remise en cause des conquises sociaux, de marchandisation des secteurs publics où les tenants du libéralisme s'évertuent à vouloir développer les partenariats public-privé et à mêler le lucratif au non lucratif, les candidat·es des listes CGT porteront une autre idée de transformation de la société et de développement des services publics de proximité, maillant l'ensemble du territoire. Contrairement à ce que véhiculent les médias et les responsables politiques (au plan national mais aussi local), la CGT n'est pas un « élément de l'ancien monde » qu'il faudrait abattre comme tout ce qui entrave « la concurrence libre et non faussée » chère à l'Union Européenne. Non la CGT est porteuse d'un syndicalisme de lutte qui allie contestations et propositions.

La catastrophe du pont de Gênes, dont l'effondrement a fait 43 mort·es, est malheureusement un exemple frappant de la concession d'un secteur public à un grand groupe privé (Benetton) qui, pour engranger toujours plus de profits, a rogné sur l'entretien et les investissements. Où comment faire passer l'intérêt de quelques un·es, actionnaires richissimes, au détriment de l'intérêt collectif...

La CGT a une toute autre idée des services publics qui doivent en 1<sup>er</sup> lieu répondre aux besoins de toutes et tous et ce quel que soit l'endroit du territoire, la situation administrative de l'usager·e, etc. Tous les jours, avec les agent·es et les usager·es, la CGT construit des revendications pour améliorer les services publics : non pour les rendre rentables, comme exigent les différents gouvernements à la solde du patronat mais bien pour qu'ils soient proches de la population et permettent à chacun·e de vivre mieux.

Depuis des mois la CGT combat la mise en œuvre de la sélection et du tri social à l'entrée de l'université via la mise en place de ParcoursSup qui éloignera une grande partie des jeunes bachelier·es (majoritairement issus des familles d'ouvrier·es et d'employé·es) des études de leur choix. Les ministres Vidal et Blanquer ont beau faire de la « com' » depuis la rentrée, difficile de cacher que plus de 47 000 lycéen·es ou étudiant·es sont bloqués dans le logiciel, sans aucune place dans l'Enseignement supérieur, que 71 000 jeunes sont en attente et espèrent obtenir une meilleure affectation... et que 181 000 candidat·es ont définitivement quitté la plateforme, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus :

découragés, contraints de trouver une formation privée, ou bien dans l'obligation de chercher du travail. Bref ParcoursSup a laissé des dizaines de milliers de bachelier·es sur le carreau. Seuls vrais bénéficiaires de cette réforme : l'enseignement et les officines de formation privés...

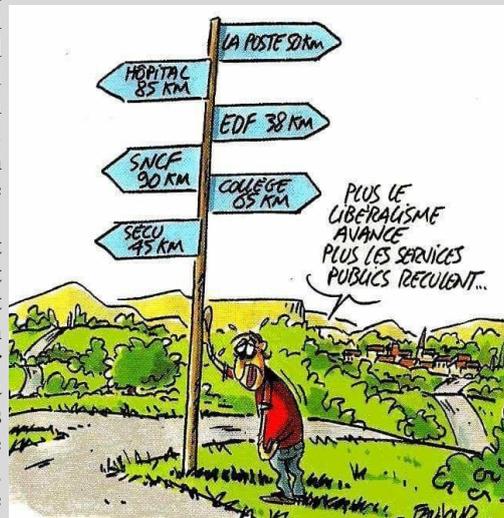
Pour défendre l'hôpital et les EHPAD publics pour de meilleures conditions d'accueil des patient·es et usager·es et de meilleures conditions de travail des personnels, l'un n'allant pas sans l'autre, la CGT se bat depuis des mois contre les fermetures annoncées de lits à l'hôpital de Blois, à la maternité, au service psychiatrique de Romorantin mais aussi contre le projet de vente d'une unité du CH-BLOIS qui aurait pour conséquence la perte de 77 lits d'accueils pour personnes âgées dépendantes ou encore contre la suppression de 12 postes de soignant·es à l'EHPAD de St Aignan. La CGT se bat contre la politique publique qui favorise les établissements privés à but lucratif contre l'hôpital public pour permettre aux dirigeants·es et actionnaires des cliniques et maisons de retraites privées d'engranger toujours plus de profits : les actes les plus rentables pour le privé, les actes qui rapportent le moins et ceux à risque pour l'hôpital public. Grâce à l'action de la CGT et à sa campagne de signatures de pétitions, le Plan

Régional Santé a été refusé par le CESER puis par le Conseil Régional. Ce n'est que le mépris de l'ARS vis-à-vis de la population qui lui permet de le publier malgré tout...

C'est pour défendre les usager·es et les personnels que la CGT dénonce les restructurations des bureaux de poste visant à rallonger les tournées des facteur·trices, à ne plus respecter le fait que le courrier soit distribué 6 jours sur 7 à chacun·e et surtout à réduire le contact facteur·trices/usager·es... sauf à souscrire à des contrats payants : « veiller sur mes parents », distribution du courrier à la porte, etc. Bref la CGT lutte contre le détricotage du rôle de « lien social » des agent·es de la Poste. De la même manière la CGT lutte contre la fermeture des trésoreries des

impôts en Loir et Cher qui réduira encore l'offre de service à la population. Dans tous les cas, ce seront les personnes les plus précaires, les plus en difficulté socialement qui seront obligées de se débrouiller par elles-mêmes en utilisant les « guichets uniques » des services publics... où l'ordinateur en face d'elles aura bien du mal à répondre à leurs interrogations..!

**C'est pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, que voter pour une liste CGT aux prochaines élections professionnelles de décembre, c'est voter pour un autre SERVICE PUBLIC !**



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES FP : LE RÔLE DES ÉLU·ES CGT

Agent·es titulaires ou contractuel·es des 3 versants de la Fonction Publique seront donc amenés à élire leurs représentant·es aux Comités Techniques (CT) locaux et ministériel, aux Commissions Administratives Paritaires Locales ou Nationales (CAP) pour les titulaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les contractuel·es.

### Pourquoi renforcer la représentativité CGT dans la Fonction Publique ?

La CGT est le moteur de nombreuses mobilisations interprofessionnelles et de luttes pour gagner le progrès social, le développement du service public, des augmentations salariales, de meilleures conditions de travail, la réduction du temps de travail. Au-delà de cela, voter pour des élu·es CGT c'est voter pour la solidarité, pour se rassembler, pour mobiliser et apporter des réponses collectives pour transformer la société. En effet, la démarche de la CGT est fondée sur la consultation des syndiqué·es et des salarié·es, pour construire et faire aboutir les revendications et représenter aussi bien les fonctionnaires que les contractuel·es de toutes les professions et tous les établissements aussi petits qu'ils soient.

### Un CT, ça sert à quoi ?

Le CT donne un avis sur tous les aspects de la vie de l'établissement, notamment de l'organisation du travail. Il est consulté par exemple sur le budget, les créations et suppressions de postes, les transformations des structures, les conditions et l'organisation du travail, notamment les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur la situation du personnel, les critères de répartition de certaines primes ...

### Et les CAP ?

Les CAP, instances de représentation des fonctionnaires, traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles et sont obligatoirement saisies pour donner un avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent·e (détachement, disponibilité) et sur la carrière de chaque agent·e de ce corps (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation, etc.).

### Pour finir les CCP...

La CCP, instance qui représente les personnels non-titulaires, est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant à l'expiration d'une période d'essai et aux sanctions disciplinaires. Elle peut être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent·es non titulaires (par ex : refus opposé à des demandes de congés, de travail à temps partiel, de mise à disposition, de formation...).

**Les élu·es CGT défendent une amélioration des conditions de travail et des salaires de tous les personnels, des créations de postes, des moyens pour une qualité de service public de proximité qui réponde aux besoins de toutes et tous, sur tout le territoire. C'est pour toutes ces raisons, et bien d'autres encore, que voter pour une liste CGT aux prochaines élections professionnelles de décembre, c'est voter pour un autre SERVICE PUBLIC !**

## MACRON, UNE AMBITION : SAIGNER LA FONCTION PUBLIQUE

De la privatisation de certaines missions à la mise en place d'un système managérial copié sur le privé, la casse des statuts de la fonction publique avec la fin du recrutement par concours ou encore en vidant les instances de représentation du personnel de leurs prérogatives, la démolition du service public du travail et de l'emploi se poursuivent et s'accroissent.

Ce démantèlement brutal se traduit en DIRECCTE par une saignée sans précédent des services de la direction générale des entreprises : suppression de 75 % des effectifs en France (moins 15 postes sur 22 en région Centre, 300 sur 420 au plan national). Cette décision signe l'abandon de toute intervention publique dans le domaine du développement de l'emploi industrie (sauf pour les actionnaires : CICE et exonérations fiscales et sociales).

Du côté du ministère du travail, c'est la réduction des missions emploi des DIRECCTE aux seuls plans sociaux. Les missions de contrôle pourraient être touchées puisqu'il est question d'externaliser certains contrôles « standardisés » pour mieux les centrer sur la lutte contre la fraude. C'est la suite logique des différentes contre-réformes du droit du travail (loi El Khomri, ordonnances Macron) qui font des entreprises les maîtresses d'œuvre de la norme sociale.

Depuis le plan Sapin et particulièrement sous la DRH Pénicaud, le ministère du travail accumule les mesures visant à mettre au pas les agent·es de l'inspection du Travail : réforme de 2012, code de déontologie, déclaration de conflits d'intérêts, suppressions de sections.

Pénicaud, l'envoyée du MEDEF veut notre peau.

A l'heure où nos collègues du ministère de l'économie ne savent pas encore où ils travailleront l'année prochaine et quelles seront leurs fonctions, rappelons les droits qui sont les nôtres et défendons nos missions de service public ainsi que notre statut au service des usager·es.

Pourtant, au moment où les dividendes explosent en France et dans le monde, il est possible et indispensable de mener une politique au service des travailleur·ses, de ceux et celles qui produisent les richesses dans et hors de l'emploi.

### ENSEMBLE POUR NOS REVENDICATIONS :

- pas touche au statut !
- maintien de la compétence de l'État sur toutes nos missions,
- arrêt des suppressions de postes,
- recrutement immédiat à hauteur de tous les postes vacants ou non-occupés par voie de concours.



## ASSEMBLÉE DE RENTRÉE : « Y'A PLUS QU'À » !

**A**près un rapport d'introduction présentant le contexte national et international, l'assemblée de rentrée des militant·es a été un moment privilégié pour analyser les stratégies patronales dans le département et s'accorder sur les enjeux revendicatifs sur lesquels nous devons travailler pour enrayer les reculs sociaux et faire aboutir nos revendications.

Les camarades ont dénoncé la politique de saignée des retraité·es. Les Unions Locales accueillent de plus en plus de salarié·es retraité·es pauvres contraints de faire des ménages ou de la taille de vigne à 70 ans pour survivre.

La pauvreté pour les retraité·es, la misère et la stigmatisation par un contrôle et une répression accrus des salarié·es au chômage, le licenciement et la précarité pour les salarié·es dans l'emploi, la crainte de la maladie et de la vieillesse pour l'ensemble de la population victime du démantèlement de la sécurité sociale et des services publics de santé et des finances publiques, telle est la situation vécue par la population du Loir et Cher.

Les débats ont porté sur le niveau et la forme de l'engagement de toute la CGT contre cette politique anti sociale. Au plan national, les camarades ont déploré une impulsion confédérale insuffisante conduisant à la mise en œuvre de journées saute-mouton démobilisatrices.

Au-delà de ces constats, les militant·es ont réfléchi à remettre en question la forme de notre action syndicale dans l'entreprise. Les difficultés à mobiliser les salarié·es aussi bien lors des actions interprofessionnelles que dans les entreprises ont été évoquées.

Des camarades ont proposé que les syndicats réinvestissent l'interprofessionnel notamment sur le contenu concret de l'expression de la CGT en la recentrant sur les luttes et en étant aux côtés des salarié·es partout où ils souffrent et où ils vivent.

D'une part au sein des services et des entreprises, là où le syndicat CGT doit être fort et moteur pour mobiliser les salarié·es, les syndiquer et construire les revendications professionnelles.

D'autre part au sein des organisations interprofessionnelles locales de la CGT (UD et UL) qui, insuffisamment investies par les syndicats, peinent à inter-professionnaliser les luttes.

En conclusion, l'impératif d'élever le rapport de forces à la hauteur des enjeux pour la population s'est imposé.

**Les axes de travail ne sont pas nouveaux mais sont radicaux à savoir :**

- ⇒ **Renouer** avec un militantisme au plus proche des salarié·es,
- ⇒ **Placer** l'exercice des mandats représentatifs et syndicaux sous le contrôle des salarié·es et plus des patron·nes.
- ⇒ **Développer** des luttes offensives au plus près des besoins des salarié·es pour leur donner des perspectives de victoires collectives à même de les convaincre de se battre jusqu'au blocage de la production et d'organiser des mobilisations interprofessionnelles vraiment offensives, au besoin en renouvelant les formes d'action et d'expression (AG de syndiqué·es et de salarié·es, réseaux sociaux).
- ⇒ **Démontrer** chaque jour que se syndiquer c'est utile et nécessaire pour gagner ensemble.
- ⇒ **Convaincre** que les revendications de chacun·ne sont celles de tous·tes: retraité·es, chômeur·ses, jeunes,

travailleur·ses dans ou hors de l'emploi afin de créer les conditions d'une action interprofessionnelle la plus large au-delà de la seule CGT.

**Comme on dit à la CGT « Y'a plus qu'à » et ça commence demain dans les boîtes pour préparer, par la mobilisation des salarié·es, des luttes à la hauteur de la responsabilité de la CGT pour défendre l'intérêt général.**



## Action dans les EHPAD

Certains syndicats veulent nous faire croire qu'une grève ou qu'un rassemblement ne sert à rien !!!!

Les mêmes idéalisent le « dialogue social » et signent de pseudo accords a minima !!!!

L'appel à la grève impulsé dans les EHPAD par la CGT le 31 mars 2018 a réuni plus de 40 % de grévistes. Devant l'ampleur de la mobilisation et du mécontentement des personnels et des usager·es, le gouvernement a été contraint de sortir le carnet de chèque, ce qui a permis au Conseil Départemental de Loir et Cher d'obtenir une dotation supplémentaire de 800 000 euros qui devrait être partagé entre l'Hospitalisation à Domicile et les Hôpitaux du département. Les annonces du gouvernement sur ces crédits supplémentaires n'ont eu que très peu d'effet dans le quotidien des établissements.

Pour les agent·es qui ont subi la canicule, qui cumulent les heures supplémentaires et les rappels sur leur repos, rien n'a changé cet été ! Lors de l'inauguration de la rue Simone Veil puis lors de celle d'un des hôtels de Beauval, la CGT et les agent·es de l'hôpital ont impulsé des rassemblements.

Devant notre détermination à faire entendre nos voix, le préfet a reçu, accompagné des élu·es locaux, départementaux et nationaux, les représentant·es des personnels CGT de l'établissement. Nous promettant une deuxième réunion avec les représentant·es des A.R.S et du Conseil Départemental, celle-ci a eu lieu quelques semaines plus tard.



Une promesse d'aide financière exceptionnelle a été actée. En quelques jours, la direction a reçu plus d'un demi million d'euros réparti en deux enveloppes, une pour l'hôpital et l'autre pour le C.M.S. Pourtant on nous affirme depuis des décennies qu'il n'y a plus de moyens pour la santé. Trouver une telle somme (1 300 000 euros) en moins d'un mois confirme notre slogan : « Buzin plus de baratin, des moyens pour nos anciens ».

Cette dotation, non pérenne, ne suffit pas ! Nous avons obtenu des centaines de signatures sur la pétition papier mise en place par la CGT, ainsi que celle en ligne impulsée par les personnels. Nous les remettrons à l'A.R.S. et au Conseil Départemental courant octobre. Les usager·es, les familles, ainsi que les citoyen·nes, nous soutiennent. Nous ne lâcherons rien jusqu'à obtention de nos revendications. Nous exigeons un·e soignant·e pour un·e résident·e.

Il est temps de réagir fermement pour qu'enfin le Président de la République et son Gouvernement prennent leurs responsabilités. Le mépris du gouvernement et de la Ministre n'a que trop duré !

**Le personnel qui a le souci de travailler avec des humains ose dire STOP, ça suffit !**

## UNE MINISTRE SOUS TENSION À L'HÔPITAL DE BLOIS

Le 11 septembre 2018, Mme Agnès Buzyn ministre de la santé venait à l'hôpital de Blois inaugurer son nouveau nom : Centre Hospitalier Simone Veil. A cette occasion, le syndicat CGT avait demandé à être reçu par la ministre et il était entendu, dès le 10 septembre, que notre délégation ne serait pas reçue par celle-ci, mais par une conseillère du ministère et un directeur de cabinet de l'ARS Centre.

Mme Buzyn est arrivée à l'hôpital, par une entrée qui lui a permis d'éviter un comité d'accueil de 200 personnes dans lequel se trouvaient des usager·es, des personnels dont plusieurs médecins, ainsi que des représentant·es de l'Union Départementale CGT et de l'Union Locale CGT de Blois. Elle s'est appliquée à ne pas se confronter aux représentant·es CGT et au personnel présents, qui, même s'ils se sont sentis méprisés, avaient de nombreuses revendications telles que l'augmentation des effectifs pour permettre une meilleure prise en charge des usager·es et améliorer les conditions de travail des personnels, le dégel du point d'indice qui stagne depuis 2010, le manque de médecins en Soins de Suite et Réadaptation, aux urgences, en EHPAD, en psychiatrie. Les forces de l'ordre nous ont empêchés d'assister à l'inauguration de la nouvelle plaque du hall de l'hôpital. S'en est suivi une courte interpellation de Mme Gourault ministre auprès du ministre de l'intérieur, venue « déminer » le refus de la ministre de se confronter aux représentant·es de la CGT, qui à court d'arguments a fini par s'écrier « je suis chez moi, ici ! ». Mme Buzyn a ensuite été accueillie sur le site de la Roselière,

par des personnels qui se sont exprimés en lui tournant le dos et reprenant le slogan : « Buzyn, des moyens pas de baratin ».

Une délégation CGT composée de la secrétaire générale de l'USD CGT Santé/Action Sociale 41, du secrétaire général de l'Union Régionale CGT Centre, du secrétaire général du syndicat CGT de l'hôpital, ainsi que de 2 camarades de l'intersyndicale de l'hôpital de Vierzon, en lutte pour obtenir la réouverture de la maternité, a été reçue. Buzyn a quitté l'hôpital de Blois après une visite chahutée, sans prendre la peine de rencontrer les représentant·es du personnel mais en n'oubliant pas de dire devant la presse qu'elle ne comprenait pas l'attitude de la CGT, et qu'elle rencontrait les représentant·es des syndicats sur leur demande : **MENSONGE !**

Cette attitude mensongère et méprisante s'est confirmée quelques jours plus tard par l'annonce du plan santé, marqué par le sceau de l'austérité et la réduction de moyens, expliquant que notre système de santé ne manquait pas de moyens mais souffrait de problèmes d'organisation. La CGT va continuer à travailler à mobiliser les personnels et les usager·es pour reconquérir un système de santé et d'action sociale qui réponde véritablement aux besoins des populations.



Une délégation intersyndicale de l'hôpital de Vierzon a rejoint les quelques 150 manifestants à Blois. Une heure avant la venue de la ministre de la Santé, près de 150 personnes, à l'appel de la CGT 41, se sont mobilisées devant le centre hospitalier de Blois.

Ils auraient voulu s'entretenir avec Agnès Buzyn, mais à aucun moment un échange n'a été possible. La ministre explique qu'aucune demande d'audience ne lui a été faite. Les manifestants comptaient entrer dans la salle des fêtes de la Roselière, où se tenaient les discours, mais les forces de l'ordre leur ont demandé de rester à l'extérieur. « Les représentants du syndicat présents sur le terrain quotidiennement peuvent apporter le témoignage de personnels administratifs qui se mettent à pleurer quand elles parlent de leurs conditions de travail, des personnels techniques qui sont inquiets pour l'avenir de leurs services... », déclare la CGT, qui se fait également le relais d'un malaise à la maternité, en soins de suite et de réadaptation, en psychiatrie...



Les médecins du collectif Simone-Veil ont alerté Agnès Buzyn dans un courrier au début de cette année, faisant état d'un service des urgences aux abois : « La ministre a tous les éléments entre les mains. Nous aimerions être entendus, poursuit le collectif de médecins. On nous dit que c'est pire ailleurs, mais peut-on s'en réjouir ? ». Une délégation de sept

personnes de l'intersyndicale du centre hospitalier de Vierzon a rejoint, hier, les manifestants à Blois, en distribuant des tracts auprès des automobilistes.

Depuis le 11 juin dernier, une grève illimitée perdure dans cet établissement de soins : « Ce mouvement est né à la suite des menaces de fermetures des services de chirurgie, pédiatrie et maternité à Vierzon. En tant que soignants, nous ne pouvons accepter que la santé et l'accès aux soins puissent être sacrifiés au profit de la finance. L'humain doit rester la priorité de nos décideurs. ».

Voir également notre vidéo sur le site : [www.lanr.fr/videos41](http://www.lanr.fr/videos41)

Article NR du 12/09/2018

## Bulletin d'adhésion

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse : .....

..... TEL : ..... Age : .....

Entreprise ou établissement : .....

A envoyer à : Union Départementale CGT - Bourse du travail - 35/37 Avenue de l'Europe - BP 21004 - 41010 BLOIS Cedex

 [udcgt41@orange.fr](mailto:udcgt41@orange.fr)